



**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
MINISTRY OF COMMUNICATION**

**AFFAIRE DE L'ORGANISATION
CLANDESTINE DENOMMÉE « MISSION
D'INTÉGRATION ET DE DÉVELOPPEMENT
POUR L'AFRIQUE » EN ABRÉGÉ « MIDA »**

CONFÉRENCE DE PRESSE

PROPOS LIMINAIRE DE
S.E.M. ISSA TCHIROMA BAKARY
MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Yaoundé, 11 juin 2018

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue à cette rencontre à laquelle je vous ai conviés, pour faire le point sur l'évolution de l'affaire dite de la « MIDA » entendu comme « Mission d'Intégration et de Développement pour l'Afrique ».

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais saluer la présence à mes côtés de **Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre** et de **Monsieur le Secrétaire Général de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale**.

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Secrétaire Général, soyez donc les bienvenues ici au Ministère de la Communication.

Permettez-moi à présent de retracer la genèse de l'affaire dite de la « MIDA ».

D'abord, s'agissant de l'organisation dénommée MIDA, elle est présentée par ses promoteurs sous plusieurs appellations usurpées, entre autres, la Commanderie d'Afrique de l'Ordre Militaire et Hospitalier de Saint Jean, Missions d'Intégration et de Développement pour l'Afrique – Ordre Apostolique de Saint Jean.

Sous le prétexte d'une formation en secourisme et à l'éducation civique et citoyenne, les promoteurs avaient en réalité mis en place un mécanisme de collecte de fonds à hauteur de 12 500

francs CFA, avec la promesse de lui rétrocéder en un temps très réduit de moins d'un mois, une somme alléchante de 65 000 francs CFA. Pour acquérir le statut d'adhérent, chaque postulant devait préalablement s'acquitter d'un paiement de frais divers de l'ordre de 40 000 francs CFA.

Ce subterfuge a permis aux promoteurs de l'organisation « MIDA », de rassembler pour leurs propres comptes, d'importantes ressources financières qui ont été estimées à plusieurs milliards de francs CFA.

Mais au fil du temps, le montage opéré par cette organisation s'est avérée être une entreprise d'escroquerie à grande échelle dans laquelle de nombreux adhérents ayant souscrit des sommes dont les montants ne cessaient d'augmenter au fur et à mesure du cycle de réinvestissement et d'enrôlement de nouveaux souscripteurs, se sont en fin de compte retrouvés sans aucun paiement en retour de leurs mises respectives.

C'est alors que le Gouvernement, compte tenu de l'ampleur que prenait cette situation, a, dans son devoir régalién de protection des populations, entrepris de mener des investigations à travers une enquête administrative prescrite par **le Chef de l'État**.

À l'issue de ces investigations menées conjointement par la DGSN, la DGRE et le SED, neuf suspects ont été interpellés,

puis présentés ce jour au Parquet du Tribunal de Grande Instance du Mfoundi. Il s'agit des nommés :

- FOE AMOUGOU Albert Cédric, Administrateur Général de la MIDA ;
- ESSA'ALA NTSAMA Patrick alias PEN, Coordonnateur de la MIDA ;
- NTSAMA AMOUGOU Marie Blanche qui s'est présentée sous l'étiquette d'une religieuse à l'initiative d'une fondation basée à Mbalmayo ;
- FOE Louis Marie, se présentant lui aussi comme un ministre du culte ;
- NZOKE Félicia Esmeralda Nicaise, agent de communication de la MIDA ;
- APONTEU GANMO Christelle, secrétaire et trésorière de la MIDA ;
- ZOE NDO Samuel, garde du corps du coordonnateur de la MIDA ;
- BAYIHA II Eric Arsène, garde du corps de la Trésorière de la MIDA ;
- MBA LAH Henri, vigile de la MIDA.

Cinq autres suspects sont toujours recherchés. Il s'agit des nommés :

- AYENG ZILI Varène ;
- NGUILENG NTSOLI AYANGMA ;
- FOE NKOU Philomène Estelle ;
- FOE AWA Anicet ;
- Un certain prénommé Modeste, qui n'a pas encore été identifié.

Au total, au titre de la 7^{ème} et de la 8^{ème} vague de souscription, il a été recensé une somme de 18 milliards 807 millions 425 mille francs CFA collectée et correspondant à 17 301 souscripteurs pour 1 million 504 mille 594 parts souscrites.

Trois milliards 850 millions 442 mille 275 francs CFA ont été saisis, ce qui fixe le déficit par rapport à la somme collectée à 14 milliards 956 millions 982 mille 725 francs.

L'enquête administrative étant achevée, le Gouvernement qui, je le rappelle, n'est ni de près ni de loin responsable de cette situation, a saisi la Justice afin qu'elle établisse les responsabilités des uns et des autres et qu'elle définisse les modalités de rétablissement des personnes concernées dans leurs droits respectifs.

L'action du Gouvernement dans ce dossier, je le rappelle aussi, s'est inscrite en droite ligne de son devoir régalien de protection des citoyens et de leurs biens.

Je vous remercie de votre aimable attention.